

Les actionnaires de la Banque Cantonale du Jura SA sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

Jeudi 30 avril 2015, à 18h30

à la Croisée des Loisirs,
Rue Emile-Boéchat 87, à Delémont

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée générale.**
- 2. Présentation du rapport de gestion 2014.**
- 3. Présentation du rapport de l'organe de révision.**
- 4. Approbation du rapport annuel et des comptes au 31 décembre 2014.**
 - Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels et d'utiliser le bénéfice comme suit :
 - attribution à la réserve légale générale CHF 3'500'000.—
 - dividende CHF 5'400'000.—
 - report à nouveau CHF 427'290.49
- 5. Décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2014.**
 - Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2014.
- 6. Renouvellement du mandat de l'organe de révision.**
 - Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, en qualité d'organe de révision.
- 7. Divers.**

Les cartes de vote peuvent être :
- commandées via notre site internet jusqu'au 27 avril 2015.
- commandées dès à présent auprès de nos agences et succursales jusqu'au 27 avril 2015.

Les cartes seront envoyées au domicile de l'actionnaire.
Les actions resteront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée.

Le rapport de gestion 2014, comprenant le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport établi à l'intention de l'assemblée générale par l'organe de révision et les propositions concernant l'emploi du bénéfice net, sera mis à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les succursales et les agences de la banque, ainsi que sur le site internet www.bcj.ch, dès le 2 avril 2015.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale :
- par un autre actionnaire
- par le représentant indépendant désigné : Fiduciaire Transjurane SA, Delémont

La procuration figure sur la carte de vote. Sauf instructions contraires portées sur la procuration, les droits de vote seront exercés dans un sens favorable aux propositions du Conseil d'administration.

Porrentruy, mars 2015
Le Conseil d'administration

